

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 15

Votes contre : 4

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an deux mil vingt deux, le vingt décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD.

**23 DEC. 2022**

Étaient absents excusés : Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-127**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET : Modification de l'ordre d'examen des questions en cours de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2121-10,

Considérant que la question n°8 portant approbation du compte administratif de la régie Municipale d'Énergie Electrique exige que le Maire ne prenne pas part au vote ;

Considérant que la sortie de séance du Maire conduirait à un défaut de quorum. Par conséquent, M. le Maire demande au conseil municipal de reporter l'examen de la question n°8 en fin de séance compte tenu que Mme Ghyslaine SAIZ a signalé un retard (Mme SAIZ dispose de la procuration de M. Kees WIELENGA) et que sa présence permettra de constater valablement le quorum pour la dite délibération en l'absence de M. Le Maire;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal:

- 1) D'approuver la modification de l'ordre d'examen des questions à l'ordre du jour
- 2) Dire que l'examen de la question n°8 est renvoyé en fin de séance.
- 3) De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la convention.

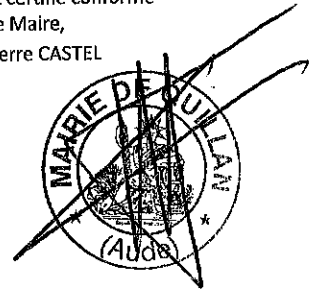
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 15 voix POUR et 4 CONTRE ( M.EL HABCHI, M. EL HABCHI pour M. BALLARIN, M. PEILLE pour MME DAFFOS, M. PEILLE).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2022-127****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-12-23T10-35-55.00 ( MI242186141 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221223-2022-127-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Modification de l'ordre d'examen des questions en cours de séance.**Date de décision :** Dec 23, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblees**Acte :** [MA-DEL-2022-127.PDF](#)**Préparé**Date **23/12/22 à 10:35**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **23/12/22 à 10:35**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **23/12/22 à 10:42**